

Jeudi 2 mars 2017



PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. GERRARD

(N° 200) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

M^{me} GUILLEMARD

(N° 201) — *Loi sur la Journée des animaux d'assistance et de zoothérapie/The Service and Therapy Animal Day Act*

M. WIEBE

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act*

M. KINEW

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

M^{me} KLASSEN

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Mental Health Amendment and Personal Health Information Amendment Act*

M^{me} FONTAINE

(N° 210) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

PROPOSITIONS

M. LINDSEY — Port de Churchill

1. Attendu :

que, depuis 85 ans, le Port de Churchill sert les producteurs de céréales des Prairies et le Nord du Manitoba;

que le Port de Churchill est le seul port de haute mer de l'arctique au Canada, et qu'il est également l'employeur le plus important de la ville puisque environ 10 pour cent des résidents y travaillent;

que le Port et la voie ferrée sont essentiels au fonctionnement et à la viabilité à long terme de la collectivité de Churchill ainsi que des collectivités du Nord situées le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson et qu'ils constituent un atout stratégique important pour le Canada;

que le Port de Churchill et la voie ferrée ont été achetés par l'entreprise américaine Omnitrac lorsqu'ils ont été privatisés en 1997;

qu'en 2012, le gouvernement fédéral, dirigé à l'époque par le premier ministre Harper, a démantelé la Commission canadienne du blé, interrompant ainsi un approvisionnement essentiel en céréales au Port;

que la propriétaire du Port, Omnitrac, a unilatéralement et sans préavis fermé l'installation de manutention des grains, mis à pied plus d'une centaine de travailleurs et réduit les services marchandises ferroviaires, ce qui menace l'avenir du Port et des collectivités situées le long de la voie ferrée;

que le service offert à diverses collectivités, y compris celles des Premières Nations, le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson a été coupé de moitié, ce qui a réduit les expéditions d'articles essentiels comme les aliments frais et a eu pour résultat de diminuer l'accessibilité et d'augmenter le prix de ces derniers de manière considérable;

que toutes les collectivités situées le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson allant de la nation crie d'Opaskwayak à Churchill et au cercle polaire ont formé une coalition appelée la délégation du Nord dévouée à la sauvegarde du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson;

que lors de son congrès annuel de 2016, l'Association des municipalités du Manitoba a adopté une proposition d'urgence demandant aux gouvernements fédéral et provincial de travailler de concert avec la délégation du Nord et la propriétaire actuelle, Omnitrac, pour faire en sorte que le port rouvre à temps pour la saison d'expédition de céréales, à l'été 2017,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures en vue de faire de la revitalisation du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson la première priorité de son groupe de travail sur la stratégie de développement économique du Nord et à organiser des rencontres avec le gouvernement fédéral, la propriétaire actuelle du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson, la Ville de Churchill et les collectivités des Premières Nations pour veiller à un transfert de propriété ordonné dès que possible.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* FIELDING

(N° 9) — *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act*

M. le *ministre* WISHART

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. HELWER

(N° 211) — *Loi sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements/The Settlement of International Investment Disputes Act*

M. FLETCHER

(N° 212) — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act*

M. FLETCHER

(N° 213) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)*

M. ISLEIFSON

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes disparues (alerte silver)/The Missing Persons Amendment Act (Silver Alert)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. MALOWAY

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N° 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act*

(Période de question — 3 min)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)*

(M. SWAN — 9 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

M^{me} la *ministre* CLARKE

(N^o 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N^o 6) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITION ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. le *ministre* FIELDING

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (compétences et formation du personnel)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Staff Qualifications and Training)*

M. le *ministre* WISHART

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M. CURRY

(N° 215) — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)*
